

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° : 38

Séance du : 16 décembre 2025

Objet : Habitat 70 – Démolition de deux logements

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 11 décembre 2025

Date d'affichage : 19 décembre 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

**PRÉSENTS** : M. Christophe TARY – Mme Josiane PRUNIAUX – M. Jean-Marc JAVAUX – Mme Nora ATAMNA – M. Maxime VAUTHIER – M. Benoît SAUVAGE – Mme Alison CALPENA JUAREZ – Mme Christelle ROY – M. Jean-Gabriel DELOUF - Mme Cécile DRUAUX – M. Laurent CARDOT – M. Serge SCHMIT.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme Claudine DELAITRE (pouvoir à M. Christophe TARY) - Mme Anny GRANDGERARD (pouvoir à M. Jean-Marc JAVAUX) – M. Robin LHENRY (pouvoir à M. Serge SCHMIT).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

XXXX

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur la démolition de deux logements situés aux n° 11 et 13 Grande rue à Frotey-lès-Vesoul, appartenant à Habitat 70.

Le Conseil d'Administration d'Habitat 70 a délibéré favorablement concernant cette opération, en séance du 30 juin 2020.

Cependant, et en application de l'article L443-15-1 du CCH, un bailleur ne peut démolir un bâtiment comportant des logements sociaux sans accord préalable de la commune d'implantation.

**Rappel du contexte**

Les deux bâtiments faisant l'objet de la présente demande de délibération communale se situent au cœur du village, aux n° 11 et 13 Grande rue.

La Grande rue est l'axe historique principal qui dessert la commune du Nord au Sud, il regroupe une majorité de bâtiments anciens.

Les deux bâtiments accueillent actuellement chacun un logement en PLAI (1 T4 / 1 T5). Ils sont orientés Est-Ouest : une façade orientée sur rue, une autre à l'arrière exposée sur des terrains en talus.

Les logements mis en gestion locative depuis les années 1993/94 sont vétustes.

Le logement au n° 11 est vacant depuis 2003 et est impropre à la relocation.

Les bâtiments nécessitent de lourds travaux pour répondre aux normes actuelles et ne sont plus adaptés à la demande actuelle en taille de logements pour l'office.

Compte tenu de l'ensemble de ces données, Habitat 70 souhaite démolir l'ensemble.

Le Conseil d'Administration a acté le principe en séance du 30 juin 2020.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal est appelé à délibérer afin d'autoriser Habitat 70 à engager cette opération de démolition, concernant les deux bâtiments situés aux n° 11 et 13 Grande rue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Habitat 70 à faire procéder à la démolition des deux logements précités à condition qu'elle s'engage à reconstruire des logements.

**Nombre de votants : 15**

**Vote : 15 Pour**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,  
Christophe TARY



La secrétaire de séance,

Nora ATAMNA

